

A & M
Société par actions simplifiée
au capital de 470 000 euros
Siège social : 19 RUE MAZENOD, 13002 MARSEILLE
897 696 548 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 17 AVRIL 2025

L'an 2025,
Le 17 AVRIL,
A 14H10,

Monsieur Mehdi GACEM,
demeurant 19 rue Mazenod le Castel, 13002 MARSEILLE,

Associé unique de la société A & M,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Mehdi GACEM, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé des sommes ont été enregistrées au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts pour un montant global de 279 euros.



DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 1 348 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	1 348 euros
Au compte report à nouveau	1 348 euros
Le solde	49 350 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 49 350 euros.	

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
25 714,00 euros, soit 25,71 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25 714,00 euros

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

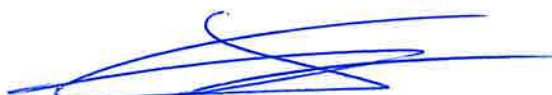
QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Mehdi GACEM

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



Désignation de l'entreprise : SAS A & M		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 19 Rue MAZENOD		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 8 9 7 6 9 6 5 4 8 0 0 0 1 4		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122024						
		N-1 31122023						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 000	AC	1 663	2 337	3 670
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC			
		Constructions	AP		AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	16 859	AU	9 305	7 555	11 212
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	471 445	CV		471 445	471 000
		Créances rattachées à des participations	BB	107 738	BC		107 738	80 288
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
		TOTAL (II)		BJ	600 043	BK	10 968	589 075
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		16 759	
		Autres créances (3)	BZ	1 600	CA		1 600	1 811
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : actions des sociétés détenues à des fins de gestion)	CD		CE			
Disponibilités		CF		CG		2 692		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI				
	TOTAL (III)	CJ	1 600	CK		1 600	21 262	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	601 643	1A	10 968	590 675	587 431	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS A & M		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :470 000.....)	DA	470 000	470 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	47 000	47 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	50 698	26 286
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 348)	24 412
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	566 350	567 698
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 555	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	16 044	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		242
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 131	16 281
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	595	3 210
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	24 325	19 733
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	590 675	587 431
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	24 325	19 733
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 555		

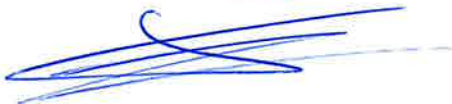
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A & M							Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF				
		FG	48 120	FH		FI	48 120	80 378		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	48 120	FK		FL	48 120	80 378		
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP				
	Autres produits (1) (11)					FQ	141	21		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	48 261	80 399		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS				
	Variation de stock (marchandises) *					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	39 177	37 306		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	789	546		
	Salaires et traitements *					FY	3 623	7 389		
	Charges sociales (10)					FZ	92	2 531		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	5 450	4 058	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)					GE	63	32		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	49 194	51 861		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(932)	28 537		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR				
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)					GU					
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV					
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I- II + III - IV + V - VI)					GW	(932)	28 537			

Désignation de l'entreprise SAS A & M		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	279
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	279
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(279)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	137 4 125
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	48 261 80 399
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	49 609 55 986
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(1 348) 24 412
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9	A3	
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A4	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2°, al.3)	HS	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	279		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

ANNEXE

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **590 675 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **48 261 euros** et un total **charges** de **49 609 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 348 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

AL

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.